

9. TAXES LOCALES : TAUX APPLICABLES EN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept mars deux mille vingt-cinq.

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

SYLVIE GRENIER REPRESENTEE PAR SARAH CHEVALLIER
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR GENEVIEVE NICOLAS
DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
VINCENT OUSLATI REPRESENTE PAR MATTHIEU PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : SYLVETTE CARTIER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux 2025 des taxes locales suivants :

	<u>2024</u>	<u>Propositions 2025</u>
✓ Taxe d'Habitation :	15,07 %	15,07 %
✓ Foncier bâti :	44,56 %	44,56 %
✓ Foncier non-bâti :	88,87 %	88,87 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

VU les articles L.2121-29, 2312-1 et suivants, L.2331-3 du C.G.C.T.,

VU la loi n°80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts,

VU la loi de Finances,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune,

A L'UNANIMITE

✓ ADOPTE POUR 2025 les taux suivants :

✓ Taxe d'Habitation :	15,07 %
✓ Foncier bâti :	44,56 %
✓ Foncier non-bâti :	88,87 %

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250317-25D02_DELIB_19B-DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250317-25D02_DELIB_19B-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 17 mars 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

SYLVETTE CARTIER